



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

REFONDATION DE L'ECOLE...

ou comment éclater l'Education Nationale.

La carte scolaire s'est faite cette année encore avec une dotation globale revue à la baisse.

Rien de neuf, c'est la logique de réduction budgétaire qui s'impose et continue à s'imposer!

Pourtant, vous le constatez tous les jours, les besoins dans les écoles sont loin d'être comblés :

manque de remplaçants, fermetures de classes, effectifs en hausse, RASED anéantis, refus d'autorisations d'absence... Voilà notre quotidien.

Comment peut-on justifier que des écoles se retrouvent à la rentrée prochaine en classe unique à 30 élèves?

Personne ne pourra faire croire que l'élève est au centre ou que l'Education est une priorité dans ces conditions. Où sont les 60000 postes annoncés ?!

Et nous ne nous laisserons pas prendre par la réforme du collège pas plus que par celle des rythmes scolaires! Nous ne sommes pas dupes.

Le but du jeu est bien d'éclater le caractère national de l'Education et pour l'Etat de se désengager en laissant la main aux collectivités territoriales.

Les personnels ne l'acceptent pas!

Force Ouvrière mène depuis le début de la « refondation de l'Ecole » la bataille contre cette logique destructrice. La grève du 19 mai a été suivie. Elle était unitaire, et elle est amenée à se poursuivre. Le 11 juin, elle reprendra.

Nous ne pouvons pas rester les bras ballants à regarder s'effondrer l'Education Nationale sous prétexte de restrictions budgétaires.

Le SNUDI-FO 89 se bat pour nos droits et nos statuts. Il appelle l'ensemble des enseignants à se mobiliser, dans les écoles, et à envisager de rejoindre le mouvement des enseignants du second degré.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Droit à mutation?

Page 3 : SNUDI Infos

Page 4 : L'organisation

Dispensé de timbrage

MONETAU PPDC

FO
la force syndicale

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



n° 32 - date de parution : mai 2015

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



MOUVEMENT DES PERSONNELS : POURQUOI LES ENSEIGNANTS DE L'YONNE AURAIENT-ILS MOINS DE DROITS QUE LES AUTRES?

Voilà plusieurs années que la situation se dégrade, que les enseignants de l'Yonne voient leurs demandes refusées de façon de plus en plus systématique : mutations, affectation, mouvement, disponibilité, temps partiel, congés formation, autorisations d'absence...

Les exemples sont nombreux, chacun d'entre nous y a été confronté.

La réponse de l'administration est toujours la même : nous manquons de personnels, donc de remplaçants, car le département n'est pas attractif !!

C'est sûr qu'un département où l'on a moins de droits est moins attractif ! Comment faire des projets de carrière ou personnels, quand on sait que notre seule perspective c'est d'être face aux élèves quelles que soient les conditions !

Pourtant, contrairement à ce que l'on nous fait croire, ce n'est pas une fatalité !

En effet, tout d'abord en revenant sur la masterisation : cette mesure contraint les futurs enseignants à faire 5 ans d'études pour gagner moins !! Le recrutement est très logiquement de plus en plus difficile !

Pour FO, c'est simple : abandonnons cette réforme, revenons à bac +3, dans un premier temps, avec une formation professionnelle conséquente, pour des stagiaires titulaires (et non contractuels)!

Ensuite, créons les postes, rétablissons les RASED, désengorgeons les classes ! Cela améliorera les conditions de travail, et rendra le métier plus attractif !

Continuons en donnant davantage de droits aux enseignants, au lieu de tenter de les réduire à néant !

Abandonnons les délais de rigueur, les heures annualisées de concertations qui ne sont qu'un puits sans fonds de réunions en tous genres, les heures données à l'administration. Remettons un cadre clair et bien défini, basé sur nos statuts et les ORS!

Et enfin, si nous voulons vraiment que l'Yonne soit plus attractive, une façon de régler le problème :

Abandonnons les nouveaux rythmes scolaires dans notre département !! Les collègues afflueraient!

NON, ce n'est pas une fatalité, la disparition des droits, c'est un choix !

Reconquérons les !

Mouvement interdépartemental : le blocage continue

Les résultats des permutations informatisées interdépartementales ont laissé, encore une fois, de très nombreux enseignants non satisfaits (seulement 21% des demandes sont satisfaites au niveau national).

Dans l'Yonne, la situation est désastreuse : seulement 19 départs sur 181 demandes (aucune pour la Côte d'Or ou la Saône et Loire), soit à peine 10% de satisfaction des demandes.

Cela signifie que les collègues devront attendre encore longtemps avant d'obtenir leur mutation, et donc rester encore éloignés de leur conjoint et de leurs enfants, sans parler des problèmes d'ordre médical et financier que cela peut engendrer.

Une réunion dite de rattrapage a eu lieu le 23 avril au ministère et a permis à quelques dizaines de nos collègues d'obtenir un rapprochement de conjoint (4 de plus dans l'Yonne), mais cela n'est pas suffisant.

Pour le Snudi-Fo, afin que le droit à mutation soit respecté il faut :

- créer des postes en nombre suffisant pour les personnels demandant un rapprochement de conjoint, que la mutation soit accordée la quatrième année de demande au plus tard.
- que les EXEAT soient accordés à titre définitif sans limitation de temps pour l'année scolaire en cours.

Mouvement intra départemental : blocage aussi

Comme pour le mouvement interdépartemental, le mouvement intra départemental reste lui aussi bloqué.

Depuis 2008, de nouvelles règles ont fortement limité les possibilités des personnels pour leur droit à mutation : une seule phase avec saisie des vœux, obligation de vœux géographiques qui peuvent entraîner une affectation à titre définitif non choisie, la multiplication des postes à profil...

Dans l'Yonne, la CAPD mouvement aura lieu le 1er juin. Il y aura une CAPD phase d'ajustement début juillet, et non un 2e mouvement.

En ce qui concerne les bonifications, le Snudi FO demande une bonification pour les collègues enseignant en REP. Pour l'administration, il n'y a pas de problème d'attractivité de ces postes.

Les postes de TRS vont disparaître au profit de postes de remplaçants (ou de stagiaires?).

Le Snudi FO demande donc :

- que la logique soit celle du respect des demandes des collègues et de leur droit à mutation et non pas celle de l'attribution des postes comme le fait l'administration
- un retour à un 2e mouvement avec saisie des vœux et CAPD et non pas une phase d'ajustement
- que les vœux de zone obligatoires soient supprimés

SNUDI INFOS

REFORME DES RYTHMES + REFORME DU COLLEGE

= TERRITORIALISATION DE L'EDUCATION NATIONALE

Les grèves du 9 avril et du 19 mai ont été un succès. C'est la preuve que les personnels, qu'ils soient du primaire ou du secondaire, refusent la politique d'austérité que nous impose le gouvernement, et qui se traduit par une destruction de l'école de la République et de nos statuts de fonctionnaires d'Etat.

Les réformes des rythmes scolaires et du collège sont en effet les déclinaisons dans le primaire et dans le secondaire de cette logique de réduction budgétaire. Les écoles et les collèges, en devenant de plus en plus dépendants des collectivités territoriales et tributaires du PEDT, voient se profiler peu à peu, non plus une école de la République, mais des écoles des territoires, en concurrence les unes avec les autres, avec les inégalités que cela implique.

En effet, cette réforme du collège est basée sur une réduction des enseignements disciplinaires et sur l'autonomie des établissements.

Sans parler de l'attaque directe à notre statut de fonctionnaires d'Etat, lui aussi de plus en plus menacé par le démantèlement des droits collectifs.

Pour plus d'infos sur la réforme, le site du SNFOLC 89:

<http://89.fo-snfolc.fr/>

Les organisations SNES, SNEP, SNETAA-FO, SNFOLC, SNALC, SUD, CGT, SIES, SNCL qui représentent plus de 80% des personnels aux élections professionnelles demandent ensemble : « l'abrogation de ces textes, décret et arrêté, et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège. En tout état de cause, elles refusent de discuter des modalités d'application de cette réforme. »

Ecole, collège, une même logique : c'est l'austérité et la territorialisation.

Pour le Snudi-FO, la seule solution, c'est le retrait des décrets Peillon/Hamon, le retrait de la réforme des rythmes scolaires et le retrait de la réforme des collèges. Le Snudi-FO refuse la logique de restriction budgétaire et se bat pour la logique de service public d'Education Nationale.

Consultation sur les programmes :

La DASEN confirme que ce temps doit être pris sur le temps d'animation pédagogique.

En conséquence, si vous avez éclusé vos neuf heures d'animation pédagogique en présentiel, votre IEN ne peut exiger votre présence. Si c'était le cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Temps partiels :

En cas de refus, la DASEN confirme que tout enseignant qui en fait la demande doit être reçu par son IEN qui lui exposera les motifs du refus. Nous connaissons le nombre de demandes lors de la CAPD.

Nous ajoutons à cela que la seule nécessité de service ne peut suffire, elle doit être argumentée. N'hésitez pas à solliciter la présence d'un représentant du personnel SNUDI FO à cet entretien.

Après la SEGPA, le ministère s'attaque aux établissements médico-sociaux et de santé (IME, ITEP...)

Un rapport interministériel (Éducation Nationale, Affaires Sociales et Santé) sur les établissements spécialisés médico-sociaux et de santé datant de décembre 2014 dénonce la faible évolution des structures d'enseignements dans ces établissements depuis la Loi de 2005 sur le handicap et les décrets qui ont suivi, en particulier celui de 2009 sur les unités d'enseignements.

Le rapport dénonce la « configuration de la classe primaire traditionnelle » comme la cause de tous les maux et un frein à l'éducation des élèves en situation de handicap. Le statut des enseignants spécialisés du premier degré et leurs missions d'enseignements seraient un frein insupportable pour faire évoluer les Unités d'Enseignements.

Il s'agit d'accélérer le processus de liquidation de l'enseignement spécialisé pour avancer à marche forcée vers l'inclusion en milieu ordinaire. Ainsi il faudrait faire disparaître les unités d'Enseignements dans les établissements spécialisés et les transférer dans des classes déjà surchargées des écoles collège, lycée et lycée pro, charge à l'enseignant de se débrouiller seul dans sa classe.

C'est exactement la définition de l'école inclusive imposée par la loi de Refondation de l'école et la logique du projet de circulaire sur les SEGPA. Derrière tout cela, c'est la récupération de milliers de postes d'enseignants spécialisés avec leur formation au nom du pacte de responsabilité et de la politique d'austérité.

Le SNUDI-FO exige le maintien et le développement à hauteur des besoins des Unités d'enseignement dans les établissements spécialisés.

AVS / EVS / AESH :

Certains AVS-EVS en fin de contrat, s'ils ont cumulé 24 mois de contrat CUI, peuvent prétendre à l'emploi d'AESH en CDI. L'administration ne connaît pas à ce jour le quota de postes dont elle disposera pour l'année 2015 / 2016.

Cependant, la Secrétaire Générale a exprimé le fait que seront sollicités en priorité les personnels ayant déjà exercé les fonctions d'EVS-AVS, si elles sont éligibles au CDI et si elles en font la demande.

N'hésitez pas à diffuser l'information, à faire acte de candidature, à nous envoyer vos dossiers. De même, si vous êtes en situation de demander une dérogation, nous pouvons vous accompagner dans cette démarche auprès du Préfet.

Le SNUDI-FO 89,

Un syndicat pour la défense des droits et des statuts... ...et de l'Ecole de la République !

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont mal menées par la territorialisation, Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants. Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public :
Organisons-nous pour dire NON !
Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !
Utiliser le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres : Syndiquez-vous au SNUDI-FO !

Pour nous contacter

permanences au syndicat :
mardi, mercredi et jeudi au

03.86.52.55.12

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2015
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												



Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :

Rejoignez le
**SNUDI
FORCE
OUVRIERE**

**SNUDI 89
FO**

de l'Yonne !

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone: _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :

